

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 9 (1871)
Heft: 29

Artikel: Un excommunié au XIXe siècle
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-181416>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

pour la Suisse : un an, 4 fr ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Menus propos d'un chasseur de réserve.

I

Pour le soldat, c'est un moment pénible que celui où, le jour de l'avant-revue, le commandant lui dit devant le bureau : « passé à la réserve. »

Sceptiques ou impressionnables, il est peu d'hommes que le « passé à la réserve » laisse absolument indifférents. Elle est bien vite franchie cette première des trois étapes militaires que la patrie exige de chacun de ses enfants ; un peu au pas ordinaire, un peu à marches forcées, le reste au pas de course, et sept ans sont passés.

Et puis le soldat laisse derrière lui la partie fleurie, insouciante, poétique, le dessus du panier de la vie, voilà pourquoi il a quelque amertume au fond du cœur.

C'est pour avoir senti ces choses que je les écris. Est-ce une faiblesse ? Ceux qui ont partagé mes sentiments répondront.

Pour moi, le jour où j'ai échangé mon n° 45 contre le 411, ce jour-là j'ai souffert, comme on souffre d'une illusion perdue ; je trouvais que ce temps d'élite avait trop vite passé.

C'était hier, me semblait-il, que je faisais mon école de recrue, portant, aussi fièrement que j'en étais capable, l'habit à cors de chasse, les baudriers blancs et le pompon à flamme.

C'était hier que nous chantions, mes amis et moi, au brumeux bivouac de Wangen, ou que nous défilions à Herzogenbuchsée au son de la « Lisette de Béranger. »

C'était hier encore, qu'au lendemain du 22 août, de funeste mémoire, nous faisions notre entrée dans Genève encore toute palpitante des émotions de la veille.

Et revoyant en imagination ces époques si pleines de souvenirs, le jour de mon passage à la réserve fut une véritable séparation. Quelques légères que soient en général les relations militaires, en quittant son drapeau, ses camarades, ses amis, on emporte avec soi quelques regrets, et en prenant un nouveau numéro, une parcelle de cette force de cohésion qu'on appelle l'esprit de corps.

Mais il faut faire de la place aux jeunes ; cette raison toute élémentaire m'a à moitié consolé. En considérant mes habits montrant la corde, mes épaullettes décolorées, et mon képi démodé et jauni, je me suis dit que peut-être, après tout, j'avais aussi perdu le neuf et que tel que j'étais, j'avais en-

core, quoique au second rang, des devoirs sacrés à remplir envers mon pays.

Thermes-de-Lessus.

L. G.

~~~~~  
**Un excommunié au XIX<sup>e</sup> siècle.**

Un infatigable et courageux champion de la liberté de conscience est le docteur Joseph-Ignace Döllinger, dont le nom se trouve dans toutes les bouches, depuis l'opposition énergique qu'il a faite au dogme de l'infalibilité.

Né en 1799, à Bamberg (Bavière) où son père était docteur et professeur distingué, le chanoine Döllinger est de grandeur moyenne, la taille dégagée avec un aspect à la fois imposant et plein d'affection. Toute sa physionomie, sans être belle, inspire un intérêt qui ne tarde pas à vous captiver. Les cheveux n'ont pas grisonné, et tout en lui annonce qu'il est destiné à attendre l'âge le plus avancé.

Au milieu de la conversation, il semble parfois vous abandonner, pour fixer ses regards dans le lointain, comme s'il apercevait à une grande distance quelque chose qui ne fût visible que pour lui ; mais dès qu'il vous adresse de nouveau son regard souriant, vous éprouvez le respect le plus vif pour cet homme qui a vieilli dans la lutte, et qu'entoure la dignité à la fois grave et modeste que lui procure la fermeté de ses convictions.

Son amour pour la liberté est tel qu'il s'est toujours efforcé de se soustraire à tous les besoins qui ne lui sont pas absolument nécessaires : il ne prise pas, ne fume pas et ne boit ni vin, ni bière. Il se lève à 4 heures du matin, se couche à 9 heures du soir et ne fait qu'un repas par jour. C'est cette régularité et cette modération qui assurent au vieux savant une puissance de travail si prodigieuse.

Les plus belles pièces de son habitation sont occupées par sa bibliothèque, qui compte plus de 30,000 volumes, et qu'il appelle en plaisantant *sa chère moitié*.

Le nom du chanoine de Munich n'a eu que tout récemment un très grand retentissement ; mais depuis longtemps déjà, il est en opposition constante avec Rome. Rappelons seulement ses conférences de l'*Odéon*, tenues en 1861, où il s'exprimait ouvertement contre le pouvoir temporel du pape ; son discours sur la théologie catholique, à la réunion des savants catholiques à Munich, en 1863, qui lui attira de violentes attaques du parti jésuitique, à Rome et en Allemagne. Son livre intitulé : *Le pape et le Concile*, où il s'élève contre l'encyclique et le syllabus avec toute l'énergie et le talent qu'on lui connaît, eut un immense succès. Sa nouvelle publication contre le dogme de l'infalibilité lui a valu d'innombrables adresses de sympathie de l'Allemagne, de la Suisse et même de l'Italie. Parmi les vingt-quatre professeurs de l'université de Rome, et les treize professeurs de l'université de Prague qui ont envoyé leur adhésion au courageux doyen de Munich, se trouvent cinq théologiens, fervents catholiques, qui, en 1869, ont signé l'adresse de félicitation au pape, mais que révoltent les innovations insensées de la coterie jésuite.

Dans la haute Italie, le clergé milanais compte des champions de la résistance au nouveau dogme. Si personne n'eût élevé la voix au-delà des Alpes, peut-être eussent-ils protesté *in petto*. Le cri du chanoine Döllinger a donc trouvé un écho

sympathique dans quelques sacristies lombardes et même à Naples, et remplacé des superstitions les plus grossières. C'est dire combien le mouvement d'adhésion à l'attitude de l'illustre chanoine se propage et s'accentue, et avec quel mépris ce grand et courageux champion peut regarder les tristes menées de ceux qui s'imaginent encore qu'on peut étouffer une si brillante intelligence au moyen de ce qu'ils appellent l'excommunication.

(*Trib. du peuple*)

### Les prétendants au trône.

Un des collaborateurs de la *Tribune du peuple*, fait, au sujet des prétendants au trône de France, les réflexions suivantes :

« Il s'est établi à l'endroit des d'Orléans une légende qui consiste à dire chaque fois qu'ils reviennent sur le tapis :

« Au moins ce sont d'honnêtes gens ceux-là, on ne peut pas dire le contraire. »

Il n'en faut pas davantage pour asseoir une dynastie.

Si qualifier quelqu'un d'honnête homme signifie qu'il ne monte pas la nuit sur les toits des maisons pour enlever le plomb des gouttières et le revendre à un recéleur, je suis de l'avis général ; mais pour mon compte j'ai toujours cru devoir donner au mot « honnête » un sens beaucoup plus étendu, et il m'est impossible d'admettre qu'on soit à la fois prétendant et honnête homme.

En effet, ou les d'Orléans se présentent comme citoyens et leur candidature est insoutenable, puisqu'ils n'ont jamais servi la France que comme rois, d'une part, et que, de l'autre, ils vivent en Angleterre depuis 22 ans.

Ou ils posent leur candidature comme aspirant au trône, c'est-à-dire à la démolition de la République, et alors ces honnêtes gens me paraissent tout ce qu'il y a au monde de plus malhonnête.

Cette démonstration est éclatante comme un obus.

D'ailleurs, un roi honnête est, à mon avis, aussi insupportable qu'un roi qui ne l'est pas. Forcé, par son état, à des infamies sans nombre, qu'il les commette honnêtement ou non, la nuance n'y fait rien.

Quand Louis XIV organisait les dragonnades et les pendaisons des protestants ; quand, à la sollicitation d'une vieille maîtresse, il révoquait l'Edit de Nantes, il agissait avec la plus parfaite honnêteté, croyant très sincèrement plaire à Dieu et assurer le bonheur de ses sujets par ces manifestations catholiques.

Napoléon III lui, ne s'abusait pas sur la divinité de son droit. Il savait très bien qu'il était devenu empereur d'industrie après avoir été simple chevalier de l'ordre, et quand il ordonnait d'arrêter un républicain par ses Piétri ordinaires, il ne se faisait aucune illusion sur la grandeur du crime qu'il commettait. « Je n'ignore pas que je me conduis fort mal, disait-il à part lui. Cet homme est la propreté même, mais il me gêne dans mes évolutions. Je vais l'envoyer à Cayenne. »

Les d'Orléans, qui sont « honnêtes » ne feraient peut-être pas le même raisonnement ; mais comme les rois ne peuvent avoir d'autre plan de conduite

que de se débarrasser des républicains, ils arriveraient à la même déportation. »

### Les cartes à jouer sous le Régime de la Terreur.

Les révolutionnaires de 1792, qui faisaient rouler les têtes des princes sur l'échafaud et qui détruisaient sans pitié tout ce qui rappelait la royauté, ne pouvaient guère souffrir que les cartes à jouer étalassent effrontément à tous les yeux leurs rois de pique, de cœur, de trèfle et de carreau. C'étaient des rois de carton, il est vrai, mais il n'en réveillaient pas moins tous les jours dans l'esprit des citoyens qui continuaient de jouer, des idées qui pouvaient devenir dangereuses pour la république.

D'un autre côté, on ne pouvait priver le peuple d'une de ses plus chères distractions. Il fallut donc trouver le moyen de concilier le salut de la république avec le besoin de jouer aux cartes, que les républicains avaient religieusement conservé ; que faire alors ? Prendre, comme cela se fait dans toutes les circonstances graves, un terme moyen, qui conservât et en même temps détruisit les rois. Tous les fabricants de cartes furent donc invités à se creuser l'inspiration pour substituer aux rois, aux reines et aux valets de Jaquemin Grigoneur, leur inventeur, des figures emblématiques, plus en rapport avec l'état dans lequel la France se trouvait alors.

Un concours fut donc ouvert et les modèles envoyés au comité de législation de la Convention. Il ne fut pas proposé de prix à celui dont le modèle serait préféré, mais on lui promettait le privilége exclusif de faire vendre ses jeux de cartes dix années durant. Dix années ! c'était bien long. Lafontaine a dit quelque part : « Avant dix ans,

« Le roi, l'âne ou moi, nous mourrons. »

Mais la république se croyait immortelle, et en accordant un privilége de dix ans, elle croyait de bonne foi ne donner qu'un bien léger à-compte sur le temps présumé de sa durée.

Les concurrents furent nombreux et les modèles assez bizarres. Malvoisin avait substitué aux quatre rois quatre champions de la Terreur, savoir : Marat, Michel Lepelletier, le Polonais Lajouski, Lesterpt-Bauvais ; il remplaça les quatre reines par des héroïnes d'octobre. Cependant, Malvoisin dut se contenter d'une simple mention honorable.

Le modèle préféré fut celui des citoyens Jame et Dangourre. Rejetant d'une manière absolue de substituer de nouvelles figures aux magots couronnés de Charles VI, comme ils le disaient dans leur programme, ils procédaient par voie d'allégorie. L'as était remplacé par la *loi* qui était au-dessus de tout. Les rois étaient devenus des *génies*. Il y eut en conséquence le *génie* de cœur ou de la guerre ; le *génie* de trèfle ou de la paix ; le *génie* de pique ou des arts ; le *génie* de carreau ou du commerce.

Les *dames* étaient changées en autant de libertés : *liberté* de cœur ou des cultes ; *liberté* de trèfle ou du mariage ; *liberté* de pique ou de la presse ; *liberté* de carreau ou des professions. Les rois et les dames ayant disparu, il ne pouvait plus être question